



**SIPPEREC**  
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

## Dossier de Presse



**Contact Presse Editial**

Melina Cohen Setton – Tél : 06.18.12.74.59. [melina.cohen.setton@editial.fr](mailto:melina.cohen.setton@editial.fr)

**Inauguration du réseau de chaleur géothermal Grigny-Viry**

**Promouvoir les énergies renouvelables  
pour lutter contre la précarité**

Le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) et les villes de Grigny et de Viry-Châtillon (Essonne) inaugureront samedi 2 juin à 11 heures le nouveau réseau de géothermie de Grigny-Viry.

Cet équipement ultra-moderne permet de chauffer et d'alimenter en eau chaude près de 10 000 logements ainsi que de nombreux équipements publics et entreprises.

Implanté sur l'un des 10 sites d'Ile de France identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il est emblématique en matière de développement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique.

### **10 000 logements, des équipements publics, des entreprises...**

La géothermie à Grigny permet d'alimenter près de 10 000 logements à Grigny et Viry dans les quartiers d'habitat collectif Les Sablons, les Tuileries, le centre-ville de Grigny, la Grande Borne, le Plateau de Viry-Châtillon.

Les équipements publics des deux villes, écoles, gymnases, collèges... sont aussi reliés à ce réseau.

La mise en service a été réalisée à l'hiver 2017. Le réseau fournit d'ores et déjà 124 GWh de chaleur livrée par an soit 12 000 équivalents logements.

Le réseau de Grigny-Viry est le 4<sup>e</sup> de ce type piloté par le SIPPEREC. L'Etablissement public local développe depuis 2006 une compétence « développement des énergies renouvelables » qui l'a conduit à devenir producteur d'énergies renouvelables : électricité photovoltaïque à l'origine puis réseaux de chaleur. A ce jour, les 4 réseaux de chauffage géothermique (Arcueil/Gentilly, Bagneux/Châtillon, Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil et Grigny/Viry-Châtillon) desservent l'équivalent de plus de 40 000 logements.

« Le projet de Grigny-Viry offre des perspectives de développement prometteuses y compris sur plusieurs villes voisines du département de l'Essonne qui comptent encore près de 30 000 logements raccordables à un réseau de chaleur », estime Jacques JP. Martin, le président du SIPPEREC.

### **La géothermie, c'est quoi ?**

La croûte terrestre est composée de plusieurs couches. Certaines contiennent des nappes d'eau dont la température peut aller jusqu'à 100°C. La géothermie consiste à aller chercher les eaux chaudes contenues dans le sous-sol pour produire de la chaleur.

Si Grigny et Viry n'ont pas de pétrole, elles possèdent d'importantes réserves d'eau chaude dans leur sous-sol. C'est cette eau à 71 °C, enfouie à 1800 mètres de profondeur, qui sert à alimenter le réseau de chaleur, autrement dit le système de production et de distribution de chaleur qui dessert les quartiers d'habitat collectif.

Le principe est simple. La centrale géothermique permet d'aller chercher les eaux chaudes souterraines. L'eau chaude pompée circule dans un réseau de tuyaux situés en pleine terre (réseau primaire). Elle est acheminée jusqu'à des sous-stations qui permettent d'alimenter chaque logement en chauffage et eau chaude sanitaire (réseau secondaire). Après avoir transmis sa chaleur au réseau de chauffage, l'eau chaude géothermale est réinjectée. De retour dans la nappe, elle se réchauffe lentement au contact de la roche. Le réservoir d'eau souterraine ne se tarie jamais.

La création du réseau a nécessité des travaux considérables : deux forages au dogger à environ 1 600 mètres, la rénovation de 7 km de réseau déjà existants et la création de 10 km supplémentaires.

### **15 000 tonnes de CO2 en moins par an**

Contrairement aux énergies fossiles (pétrole, gaz), la géothermie est considérée comme inépuisable. Elle est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et ne nécessite pas de stockage.

Autre avantage, elle ne produit pas de dioxyde de carbone. « Concrètement, le doublet géothermique qui a été réalisé à Grigny-Viry pour pomper à 1800 mètres de profondeur une eau à 71°C évitera chaque année l'émission de 15 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère, soit l'équivalent du rejet en CO2 de 700 voitures », souligne le SIPPAREC.

Le nouveau réseau de chaleur géothermal de Grigny-Viry s'inscrit parfaitement dans la politique gouvernementale en faveur du développement des énergies renouvelables. L'équipement, qui se trouve sur l'un des 10 sites d'Ile de France identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement, répond aux engagements pour 2020 des 3 X 20% du paquet énergie climat adopté par les pays européens : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, améliorer de 20% l'efficacité énergétique et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables.

### **800 000 euros d'économies par an**

Le développement des réseaux de chaleur est au cœur des enjeux sociaux : 13 % des ménages français consacrent plus de 10 % de leurs revenus à l'achat d'énergie ; plus d'un ménage sur cinq déclare souffrir du froid dans son logement.

Le réseau de chauffage géothermique de Grigny-Viry permettra de réduire la précarité énergétique des habitants de ce territoire, parmi les plus en difficultés d'Ile de France, notamment ceux de la copropriété dégradée de 5 000 logements de Grigny 2 et de l'ensemble de la Grande Borne.

Les études menées préalablement au projet alertaient en effet sur la part anormalement élevée des coûts de chauffage dans les charges principales des habitants de ces deux

quartiers qui représentaient jusqu'à 60% des charges principales. Le nouveau réseau de chaleur géothermal permettra d'économiser 800 000 euros par an de chauffage et d'eau chaude. Ces économies aideront la copropriété Grigny 2, deuxième plus grande copropriété de France, à résorber sa dette de plusieurs millions d'euros, dette principalement imputable au coût de l'énergie.

Par ailleurs, à long terme, la géothermie garantit un coût de l'énergie durable. Alors que le prix du gaz naturel est fluctuant (+ 6,8% en janvier 2018), l'eau chaude des sous-sols est gratuite. L'énergie géothermique a certes un coût mais celui-ci reste maîtrisé puisqu'il couvre essentiellement les dépenses d'investissement, d'amortissement et d'exploitation du réseau. 75 % du prix final reste constant et inchangé au fil des ans.

Autre point positif, la géothermie bénéficie, comme toutes les énergies renouvelables (bois, gaz, biomasse...), d'un taux réduit de TVA à 5,5 %, ce qui permet une diminution immédiate des charges de chauffage. A Grigny, cette réduction est estimée entre 15 et 20 % pour les 36 bâtiments communaux.

### **Une gestion publique**

Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce à la capacité d'innovation des acteurs publics. La structure juridique retenue a été celle d'une Société Publique Locale (SPL) : la société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) a été créée en 2014. Ses missions sont la mise en œuvre et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique.

La SEER est soutenue à 51% par le SIPPAREC, à 34% par la ville de Grigny et à 15 % par la ville de Viry-Châtillon. « Ce projet montre la réussite de l'intelligence collective, se félicite le SIPPAREC. Grigny et Viry-Chatillon ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour créer un service public de chauffage urbain mettant fin à plus de quarante années de gestion privée du chauffage. Le choix d'une structure publique a été validé car il garantit une complète transparence et assure la qualité du service dans un cadre de coûts maîtrisés ».

### **29,1 millions d'euros**

Le réseau de géothermie de Grigny-Viry est le résultat d'un investissement de 29,1 millions d'euros. Le projet a reçu un soutien financier exceptionnel de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds de soutien à l'investissement Local qui a apporté 2,6 millions d'euros, des subventions de la Région et l'Ademe pour un montant de 8,9 millions d'euros, et des emprunts auprès de partenaires publics et privés : Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit coopératif, Banque postale et Crédit mutuel Arkea. Tous les pouvoirs publics se sont réunis pour faire de la géothermie une réussite.

## Les dates clés

**2007** : Des études révèlent la part anormalement élevée des coûts de chauffage dans les charges principales de la copropriété Grigny 2. Ces conclusions conduisent les acteurs publics à réfléchir à des études plus poussées sur la filière thermique.

**Mars 2008** : La commune de Grigny se voit confier par l'assemblée générale du syndicat principal de la copropriété de Grigny 2 le pilotage d'une étude concernant la filière thermique.

**2009** : Les études sur les filières thermiques arbitrent en faveur d'un changement d'énergie plutôt qu'une intervention sur le bâti. Elles confirment que la géothermie est l'avenir pour ce territoire.

**Fin 2011** : Le SIPPAREC, auquel la ville de Grigny est adhérente, lance les études opérationnelles. Le périmètre étudié s'étend de Grigny 2 à la Grande Borne avec des extensions envisagées à Viry-Chatillon.

**7 septembre 2012** : Dépôt du permis minier.

**2014 à 2017** : Forage géothermique et construction de la centrale.

**1<sup>er</sup> octobre 2017** : Premiers raccordements au réseau.

**Hiver 2017** : Exploitation du réseau.

## À propos du SIPPAREC

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 113 collectivités franciliennes. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités qui souhaitent développer une politique locale en faveur des énergies renouvelables aussi bien dans le solaire que dans la géothermie et du déploiement de réseaux très haut débit. Il porte également le plus important contrat de concession d'électricité au niveau nationale. Il est présidé par Jacques JP. Martin, maire de Nogent-sur-Marne, président du territoire Paris Est Marne & Bois.

\*SIPPAREC : Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

## À propos de la Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (SEER)

Société publique locale créée en 2014 pour assurer la mise en œuvre et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique de Grigny et Viry-Châtillon. Le capital de cette société est détenu à 51 % par le SIPPAREC, et à 49 % par les villes de Grigny (34 %) et de Viry-Châtillon (15 %). Les habitants sont représentés au sein de la SEER par un comité des usagers.